

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 30.11.2022
Convocation faite
Le 14.12.2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt décembre à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART, M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine GUMEZ.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Délibération
N°2022-12-232

Autorisation au Président de
signer et notifier le marché
public n°22 AS 02 08 :
marché alloti d'assurance
de la CCARM

Vu les articles L.2124-1 à L.2124-4 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2022-07-139 du 26 juillet 2022 autorisant le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour les marchés d'assurance de la Communauté, résiliés par anticipation par les titulaires,

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 06 décembre 2022 et sa proposition d'attribuer les marchés, déclarés fructueux pour 4 ans,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 19 décembre 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'attribuer le marché n°22 AS 02 08 à la société SMACL pour le lot 1 « Dommages aux biens » et à la société CNP, et son sous-traitant SOFAXIS, pour le lot 2 « Risques statutaires »,
- * **autorise** le Président à signer les marchés en suivant l'avis de la commission d'appel d'offres, comme suit :
Lot 1 : Dommages aux biens, attribué à la société SMACL,
Lot 2 : Risques statutaires, attribué à la société CNP et son sous-traitant SOFAXIS

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennes Rives de Meuse
Le Deuxième Vice-Président
Jean-Pol DEVRESSE